



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**

Étude pour la définition d'un plan de lutte contre la précarité
alimentaire en Bourgogne – Franche Comté

Synthèse de l'étude

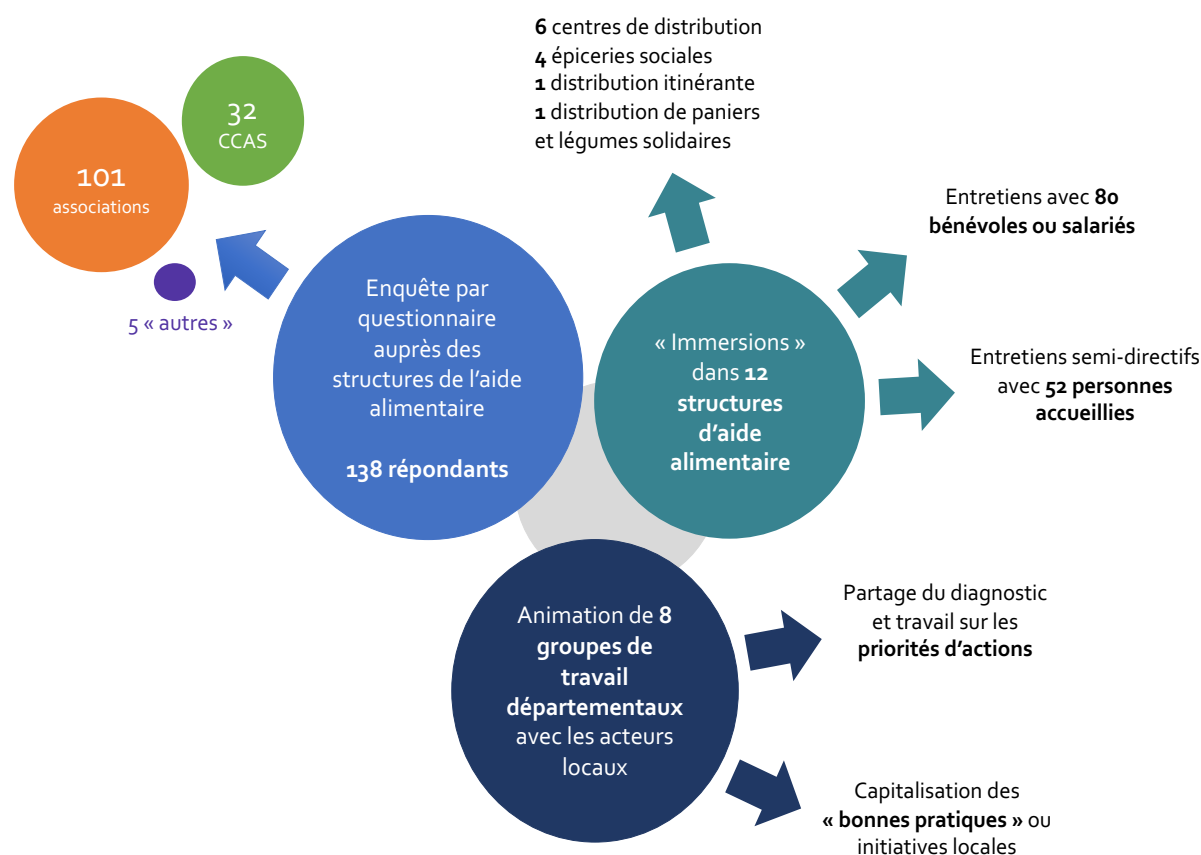
Décembre 2021

1. Les objectifs de l'étude et la méthodologie

Dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), en lien avec le Groupe de travail régional sur l'accès à l'alimentation, a engagé **une étude visant à établir un diagnostic des réponses actuellement apportées aux situations de précarité alimentaire pour co-construire ensuite, avec les acteurs concernés, les axes d'un plan d'action régional**. L'étude a visé plus précisément à analyser l'offre d'aide alimentaire actuelle dans la région, ses points forts et ses limites, repérer les « bonnes pratiques » locales et engager une réflexion partenariale sur les évolutions souhaitables pour mieux répondre aux besoins des publics.

La méthodologie de l'étude

L'étude s'est déroulée entre octobre 2020 et décembre 2021. La réalisation du diagnostic a reposé sur le recueil de **données qualitatives et quantitatives, auprès des acteurs et personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire**. Un temps de travail participatif a ensuite permis de restituer les résultats du diagnostic aux acteurs locaux (associations, CCAS, acteurs institutionnels, etc.) et d'engager avec eux un échange sur les pistes d'action et les « bonnes pratiques » à capitaliser.



2. Les publics accueillis dans les structures d'aide alimentaire en Bourgogne Franche-Comté : des ménages aux profils et aux besoins hétérogènes

Composé de personnes isolées et de familles¹, le public accueilli par les structures enquêtées comprend majoritairement des bénéficiaires de minima sociaux, et dans une moindre proportion des demandeurs d'emploi indemnisés et des personnes sans ressources. Au-delà de ces grandes caractéristiques, les publics aidés se différencient selon deux dimensions structurantes :

- **La temporalité du recours à l'aide alimentaire** : ce recours peut être durable (près d'un quart des personnes enquêtées recourent à l'aide alimentaire depuis plus de 3 ans) ou récent ; il peut être pérenne ou intermittent, marqué par des « entrées et « sorties » dans le dispositif ;
- **Leur niveau de dépendance à l'égard de cette aide**, les publics se distinguant par leur capacité à compléter l'aide reçue par d'autres sources d'approvisionnement (achats, soutien des proches,...).

Ces deux axes permettent de dresser une typologie des publics de l'aide alimentaire (cf. graphique ci-dessous) comprenant **4 grandes « catégories »**, en fonction de leur ancrage dans l'aide alimentaire et de leur niveau de dépendance à cette aide. Il s'agit d'une typologie dynamique, dans la mesure où un même ménage peut passer d'une catégorie à l'autre en fonction de l'évolution de son parcours.

Graphique 1 – Typologie des publics de l'aide alimentaire



¹ Le nombre total de bénéficiaires de l'aide alimentaire en région et par département peut difficilement être évalué, en raison des difficultés de croisement et d'agrégation des différentes sources de données (État, réseaux associatifs, CCAS...). Selon l'Atlas de la cohésion sociale en Bourgogne Franche Comté (2018), les personnes morales de droit privé habilitées régionalement pour distribuer des denrées ont touché, en 2016, **20 000 foyers, soient 44 664 personnes à l'échelle de la région.**

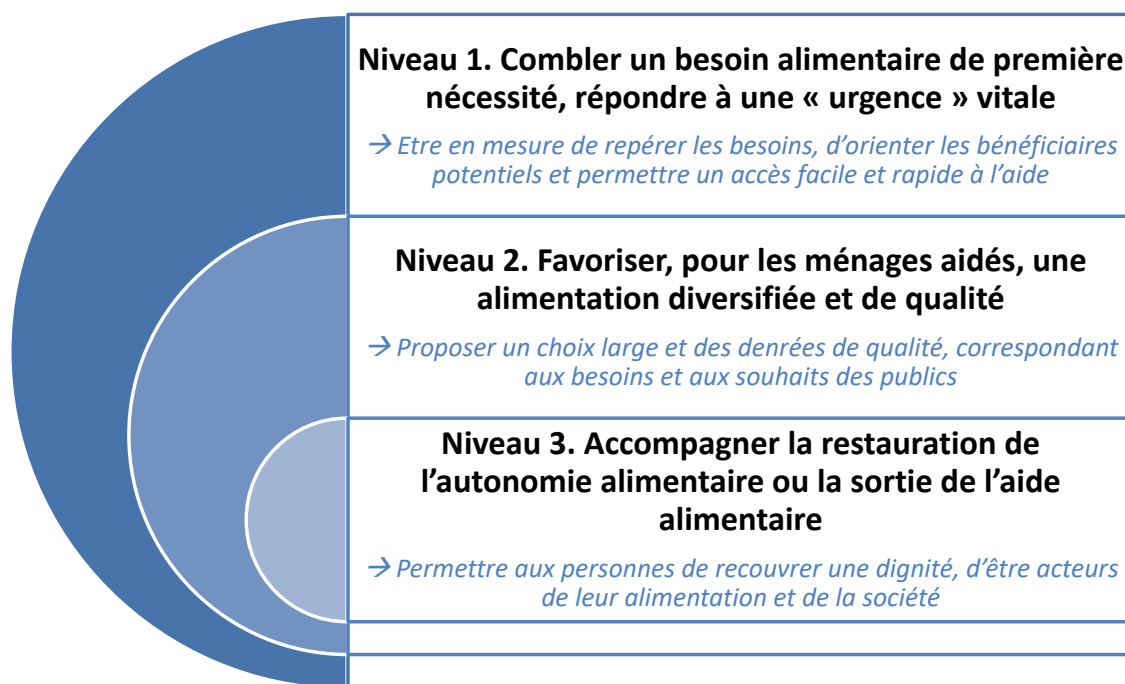
Focus sur l'impact de la crise sanitaire sur les publics de l'aide alimentaire

45 % des structures ayant répondu à l'enquête constatent une **hausse modérée (+10%) à forte (+20%)** du nombre de bénéficiaires à l'occasion de la crise sanitaire. On ne note pas de différence significative sur ce plan entre les structures situées en milieu rural et urbain. **44% des répondants évoquent également une évolution des profils des personnes accueillies** avec une demande accrue de la part de personnes ayant perdu leur emploi ou en emploi précaire, ainsi que des jeunes de 18-30 ans.

Si l'ensemble des publics enquêtés sont tous des publics précaires sur le plan des ressources, la typologie proposée distingue plusieurs profils diversifiés dans leurs besoins, dans la façon dont ils sont affectés par l'insécurité alimentaire, mais aussi dans leur vécu de cette aide et la place qu'elle occupe dans leur vie.

Pour répondre à cette diversité de profils et de besoins, la lutte contre la précarité alimentaire s'inscrit dans **3 niveaux d'objectifs** synthétisés dans le schéma ci-après : le premier vise à apporter une réponse rapide à un besoin vital, ce qui nécessite d'être en mesure de repérer les besoins et d'orienter rapidement les potentiels bénéficiaires vers les structures adéquates ; le second vise à assurer aux ménages précaires une alimentation diversifiée, en leur garantissant l'accès à des denrées de qualité et correspondant à leurs besoins ; le troisième s'inscrit au-delà de la fourniture d'aide et vise à accompagner les ménages précaires dans la restauration de l'autonomie alimentaire et la « sortie » de l'aide alimentaire.

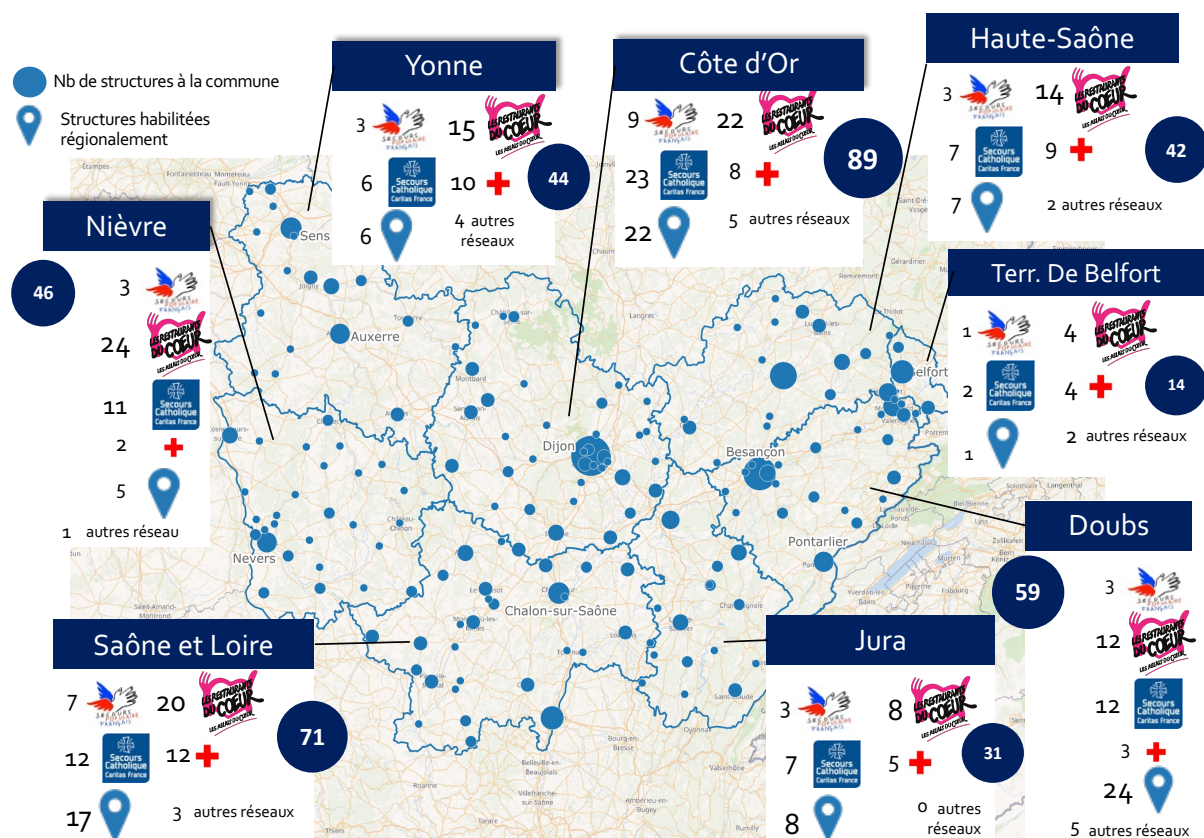
C'est sur ces trois niveaux d'objectifs qu'ont porté les échanges avec les acteurs lors des groupes de travail départementaux et que s'est ainsi progressivement construit **le plan d'action régional** présenté à la fin de cette note.



3. Face à la diversité des publics aidés, quel niveau de réponse ?

Lors de l'enquête, **430 points de distribution d'aide alimentaire ont été recensés en Bourgogne-Franche Comté**, ce chiffre n'incluant pas les CCAS qui, pour certains, proposent également une aide alimentaire. Une part importante des structures sont approvisionnées en denrées par l'une des trois **Banques alimentaires** de la région : les Banques alimentaires du Jura, de Franche-Comté et de Bourgogne.

Graphique 2 - Nombre et répartition des points de distribution d'aide alimentaire en Bourgogne-Franche Comté



Source : enquête FORS

Les structures de l'aide alimentaire en région Bourgogne Franche – Comté

Données-clés issues de l'enquête

- Plus de la moitié des structures répondantes sont implantées dans **une aire urbaine de plus de 30 000 habitants**, seules 14% d'entre elles sont situées en milieu rural.
- **73%** des structures rayonnent à **l'échelle de la commune et des communes limitrophes**
- **92%** des structures répondantes distribuent des **denrées brutes**, librement choisies par les personnes (41% des structures) ou sous formes de colis préparés en amont (31%).
- **27%** des structures, en majorité des CCAS, proposent des **aides financières ou des tickets services**
- **63 %** des structures conditionnent l'obtention de l'aide à **l'orientation préalable par un travailleur social**, 9 % d'entre elles proposant un accès libre et inconditionnel.
- **L'aide est délivrée gratuitement** pour **47%** des structures répondantes à l'enquête.

La présence de structures ne signifie pas pour autant qu'elles soient accessibles et pleinement mobilisées par les ménages. L'enquête met en relief **les difficultés rencontrées par une partie des ménages interrogés pour accéder aux distributions d'aide alimentaire**. Particulièrement prégnantes pour les personnes vivant en milieu rural, elles touchent également une partie des ménages « citadins » qui ne disposent pas de véhicule personnel et se confrontent à l'inadaptation des horaires et des lignes de transports alors qu'ils sont peu mobiles en raison de leur âge, de la présence d'enfants en bas âge, etc.

*« Pour venir ici, ça fait loin. Je viens en voiture avec une amie, sinon faut prendre au moins deux bus et puis marcher. »
(Femme, 70 ans)*

« Il n'y a pas longtemps, on a eu un monsieur qui est arrivé à 13h pour la distribution, mais il était parti en bus à 9h30, ensuite il avait attendu l'ouverture du local, et il reprenait son bus à 17h30. » (Bénévole d'une association)

Que ce soit pour faire face à ces problèmes de mobilité ou sous l'impulsion de la crise sanitaire, certains acteurs ont récemment développé des **systèmes de livraison à domicile**, mais ces pratiques restent minoritaires parmi les structures interrogées (16%). D'autres acteurs proposent des **distributions itinérantes** permettant d'aller à la rencontre des personnes les plus isolées, mais de tels dispositifs demeurent encore peu fréquents (10% des structures répondantes) en raison des difficultés logistiques qu'ils génèrent : recrutement de bénévoles en mesure de réaliser les tournées, coût de l'achat et de l'entretien d'un véhicule adapté, temps de déplacements importants, etc. Enfin, si la distribution de tickets services représente une solution pertinente pour certains ménages, elle se confronte, en milieu rural, au manque d'enseignes commerciales affiliées ou d'enseignes discount permettant une utilisation « optimale » de ces tickets services.

La crise sanitaire : quels impacts sur l'accessibilité et le fonctionnement de l'aide alimentaire ?

Avec la crise sanitaire liée à la Covid 19, la moitié des structures répondantes à l'enquête ont subi une diminution légère (31%) ou forte (20%) du nombre de leurs bénévoles. 75% d'entre elles sont cependant parvenues à maintenir leur activité durant la période de confinement du printemps 2020. La crise s'est aussi accompagnée d'une évolution des modalités de fonctionnement et de distribution pour 75% des structures interrogées, avec la mise en place de systèmes de rendez-vous, la fin du libre-choix, le développement des livraisons à domicile, la modification des conditions d'attente et l'arrêt des activités « annexes » réalisées jusqu'alors (temps de convivialité, sorties, ateliers collectifs...).

Au-delà de l'accessibilité géographique des structures, les entretiens menés soulignent la persistance de freins au recours à l'aide alimentaire. **L'image encore stigmatisante de l'aide alimentaire** retarde ou empêche le recours, de même que la **méconnaissance de cette offre ou le sentiment qu'elle est destinée à d'autres personnes « plus en difficulté »**. Selon les acteurs interrogés, ces freins concernent en particulier les personnes vivant en milieu rural, les travailleurs pauvres, les personnes âgées et amènent à s'interroger sur la capacité des structures à faire évoluer leurs modalités de fonctionnement et leur image auprès des publics.

4. La persistance d'une insécurité alimentaire pour une partie des ménages, des marges de progrès quant à la diversité et à la qualité des denrées distribuées.

Les ménages interrogés soulignent, dans leur majorité, le caractère « essentiel » de l'aide alimentaire dans leur quotidien, et ses effets positifs en termes de diversification de l'alimentation et d'équilibre alimentaire. Les entretiens révèlent toutefois la persistance d'une **insécurité alimentaire significative pour une partie des ménages aidés**, se traduisant par des restrictions sur le nombre de repas consommés ou sur certains types d'aliments, ou par des privations des adultes au bénéfice des enfants. Particulièrement prégnants chez les personnes très dépendantes de l'aide alimentaire, ces phénomènes sont en partie liés aux conditions d'attribution de l'aide dans la mesure où les quantités distribuées prennent en compte la composition familiale, mais ne se fondent pas sur la capacité d'approvisionnement des ménages en dehors de l'aide alimentaire et leur reste-à-vivre « effectif ».

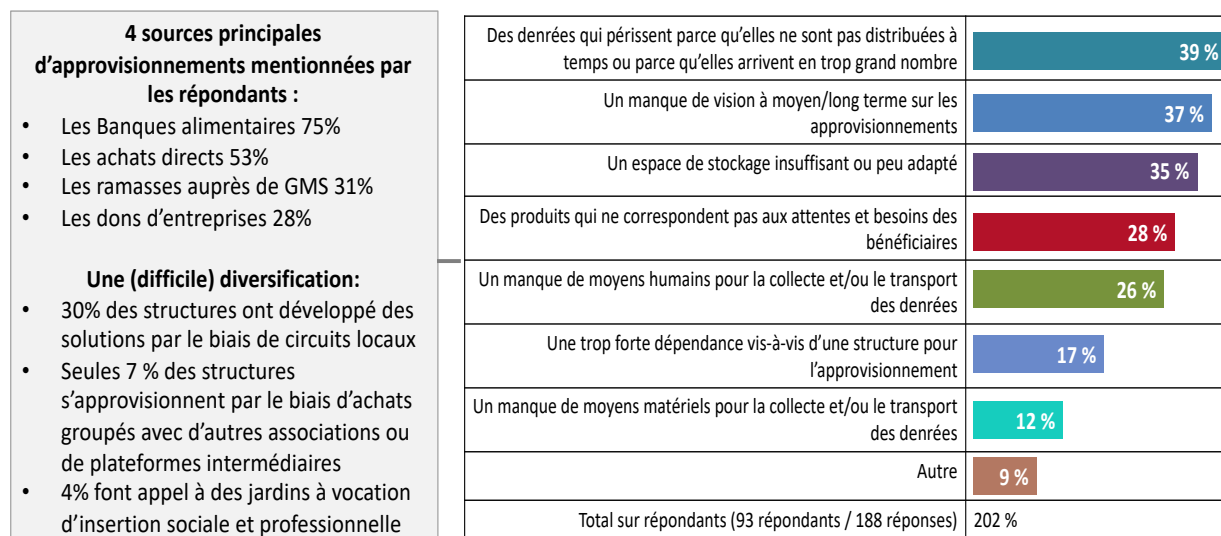
« Je vis uniquement avec ce que j'achète ici. Je tiens la semaine avec les fruits et légumes et je complète avec les pâtes. On arrive à avoir du poulet ici, je le donne à ma fille, moi je m'en passe. » (Femme, 40 ans)

« Moi, j'ai pris l'habitude de ne manger qu'une fois par jour. Je grignote un peu en journée et je mange un vrai repas le soir. Sinon ça ne suffirait pas. Je me contrains par habitude. Mais mes enfants mangent le midi quand même. » (Femme, 46 ans)

Au-delà des privations alimentaires qui concernent une partie des ménages enquêtés, l'enquête souligne **les limites de l'aide apportée en matière de choix et de diversité alimentaire pour les publics aidés**, ce choix étant restreint par l'offre de denrées disponibles au sein des structures. Selon les acteurs, **l'approvisionnement en produits frais représente ainsi une difficulté récurrente**. Lors de l'enquête, plus d'une structure répondante sur trois estime avoir des difficultés à répondre à certains besoins spécifiques des ménages, notamment en ce qui concerne les produits frais, la viande ou le poisson.

Ces difficultés sont liées au système actuel d'approvisionnement des structures d'aide alimentaire qui repose essentiellement sur les Banques alimentaires, les ramasses effectuées « en propre » ou les dons. Devant composer avec des arrivages dont ils ne maîtrisent pas la teneur ni le volume, les structures ont en outre des moyens limités pour compléter ces apports par des achats. Il en résulte **des difficultés en matière d'anticipation, de gestion des flux de denrées, et d'adaptation de ces dernières aux besoins des ménages** (cf. graphique ci-après). Ainsi, certains produits sont reçus en quantités massives à certaines périodes ou manquent à d'autres, occasionnant des rationnements qui limitent la capacité de choix des usagers. D'autres produits sont conditionnés dans un format qui ne correspond pas à la composition familiale des foyers, ou sont d'une faible qualité nutritionnelle. Des coopérations entre acteurs en matière de ramasses, d'échanges de marchandises et d'achats groupés contribuent localement à atténuer ces difficultés, mais de telles collaborations demeurent peu systématisées et dépendent d'initiatives locales.

Graphique 3 - Sources d'approvisionnements des structures d'aide alimentaire et principales difficultés rencontrées



Source : enquête FORS - Répondants : 93 / Réponses : 188

« On peut avoir des limites de quantité sur certains produits comme le lait, l'huile. Des moments, on en a à profusion et d'autres fois non, alors on rationne. »
(Association)

« La question des produits frais revient tout le temps. On fait des ramasses et on a de moins en moins de produits frais car avec la politique des GMS des promos à -30%, on ne les récupère pas ou elles ont dépassé la DLC. Il y a un vrai sujet autour de l'approvisionnement en produits frais ». (Acteur - Groupe de travail)

Face à ces difficultés, l'enquête met en relief des tentatives des acteurs pour diversifier leurs sources d'approvisionnement. Les Banques alimentaires envisagent ainsi de mettre en place un projet d'achats de produits frais. Le développement de filières d'approvisionnements auprès des producteurs locaux (circuits courts) est également une piste évoquée par les acteurs, et quelques initiatives ont pu être relevées dans la région. Cependant, les volontés locales se heurtent à plusieurs obstacles : le manque de temps pour prospecter les partenaires et contractualiser avec ces derniers, la faiblesse des volumes de produits disponibles localement au regard des besoins, la question des moyens nécessaires pour collecter ces denrées et, plus globalement, le manque de connexion entre le monde agricole et celui de l'aide alimentaire. Les acteurs déplorent également **l'absence de pilotage et de coordination de ces initiatives** : alors que les Projets Alimentaires de Territoire pourraient les soutenir, ils n'inscrivent pas systématiquement les enjeux sociaux et la lutte contre la précarité alimentaire dans leurs objectifs.

« On voit de plus en plus de PAT : à chaque fois l'aide alimentaire n'est pas invitée, sur notre secteur, je reviens souvent à la charge auprès de la chargée de mission et je n'ai pas de réponse. » (Épicerie sociale)

« C'est une réflexion qui mériterait d'être davantage coordonnée, car tout le monde souhaite aller auprès des agriculteurs mais les questions relatives à la gestion des produits frais et aux quantités dont on peut disposer posent problème. Il y a donc un enjeu à mener ces réflexions à plus grande échelle... Il y a un besoin de partage d'expérience dans ce domaine. »
(Acteur - Groupe de travail)

5. Le défi de l'accompagnement des ménages vers l'insertion et/ou l'autonomie alimentaire

En dehors de la distribution d'aide alimentaire, les structures assurent également une fonction « d'accompagnement » des publics aidés. Cet accompagnement se décline principalement par **une fonction d'écoute, d'information et de réorientation** vers les acteurs du territoire et, selon les moyens dont les structures disposent, par la mise en place d'**ateliers, de sorties** (culturelles ou de loisirs), ou de **permanences d'acteurs partenaires** au sein de leurs locaux (*cf. encadré ci-après*). Plus rarement, des structures d'aide alimentaire ont développé des projets dans le champ de l'insertion par l'activité économique, proposant aux personnes aidées d'intégrer des emplois d'insertion sur diverses activités (maraîchage, distribution, logistique...).

L'accompagnement des publics

Données clés issues de l'enquête

- 33% des structures répondantes déclarent que les ménages formulent « souvent » des **demandes d'accompagnement**, 45% « parfois » et 22% « jamais ».
- 93% des structures répondantes proposent aux publics **un accueil et une écoute**, 90% d'entre elles **informent les publics et les orientent** vers les acteurs du territoire.
- 69% des structures sont en mesure de proposer **un accompagnement partiel** par les bénévoles ou salariés de la structure, 55% un **accompagnement global**.
- 41% des structures accueillent des **permanences de partenaires** dans leurs locaux (partenaires santé, emploi, social...)

Les publics enquêtés n'expriment pas systématiquement des besoins d'accompagnement, étant pour une partie d'entre eux déjà suivis par les services sociaux de droit commun. En revanche, ils soulignent fréquemment, **le rôle que jouent les structures en matière de sociabilité et de soutien moral**, bien que cette fonction ait été fortement mise à mal par la crise sanitaire et ses conséquences sur le fonctionnement des centres de distribution.

« Sur le groupe WhatsApp on s'envoie des photos, des recettes. C'est sympathique. Ça permet de rompre l'isolement qu'on ressent inévitablement quand on est dans un dispositif d'aide. Parce qu'on se dit que c'est anormal. Au fond, on s'exclut soi-même ». (Femme, 55 ans)

« Je viens aussi pour l'accueil et la convivialité. C'est un moment chaleureux. Quelque part, c'est un point d'équilibre, ce rendez-vous du vendredi. On revoit des connaissances, on a des affinités ou pas. Il y a une bonne ambiance. » (Homme 49 ans)

La mise en place d'un accompagnement autour de l'aide alimentaire n'est pas toujours aisée, car elle repose pour beaucoup sur les conditions matérielles d'accueil et les moyens humains disponibles, dans un contexte où les activités liées à la logistique de distribution s'avèrent très chronophages. Les locaux ne sont pas toujours adaptés à la mise en place de temps de convivialité et/ou d'échanges respectant de bonnes conditions de confidentialité. Par ailleurs, les bénévoles ne sont pas toujours formés à cette pratique : **41% des structures répondantes expriment ainsi des besoins en formation sur les fonctions d'accueil et d'accompagnement**. De plus, si les structures peuvent jouer le rôle de relais vers les

services sociaux de droit commun ou vers d'autres acteurs de leur territoire, **le manque d'interconnaissance entre acteurs** représente un frein au partenariat : mieux connaître ce que proposent les acteurs en matière d'accompagnement afin d'éviter les redondances et d'orienter efficacement, mais aussi mieux faire connaître aux institutions publiques ce que proposent les structures d'aide alimentaire, constituent donc un enjeu important.

L'analyse de l'accompagnement des publics accueillis soulève aussi la question de ses objectifs. Alors que les structures se représentent volontiers leur rôle comme relevant d'un « coup de pouce » temporaire, une part non négligeable des ménages aidés voient leur recours à l'aide alimentaire se pérenniser, faute de perspective d'évolution de leurs ressources (personnes retraitées, en situation d'invalidité et aux minima sociaux...). Ceci interroge les structures sur leur capacité à proposer un accompagnement pertinent aux ménages « captifs » de l'aide alimentaire. Cela pose également la question de **la sortie d'une forme « d'assistanat alimentaire » durable (et souvent mal vécu) des ménages à faibles ressources, et in fine, des perspectives offertes aux ménages précaires en matière d'autonomie alimentaire.**

« On a des difficultés à voir comment ils peuvent sortir de cela... Pour nous, dans épicerie sociale, il y a social, c'est un lieu de reconstruction, ils n'ont pas vocation à y venir pendant des années ». (Association – réseau national)

« Il faut sortir de l'affichage « aide alimentaire d'urgence » pour aller vers la lutte contre le gaspillage, l'économie circulaire pour tous et pas seulement les plus en difficulté. » (Acteur – groupe de travail)

En région, plusieurs projets identifiés lors de l'étude s'efforcent de **penser la lutte contre la précarité alimentaire au-delà de l'aide alimentaire « palliative » ou d'urgence**. Souhaitant lutter contre le sentiment de stigmatisation résultant d'une inscription longue dans l'aide alimentaire, ils portent l'ambition de faire des ménages accueillis des « **acteurs** » de leur alimentation.

Pour cela, **de multiples leviers ont été évoqués lors des groupes de travail départementaux** : la participation des bénéficiaires au fonctionnement des structures via le bénévolat, qui permet de dynamiser les parcours et de restaurer l'image de soi ; la création de lieux « ouverts », fonctionnant sur le principe de la mixité des usages, des services, des publics et les échanges de compétences entre pairs (tiers-lieux alimentaires) ; ou encore l'implication des personnes aidées dans des projets solidaires d'achats en circuit court auprès des agriculteurs locaux, susceptibles d'améliorer la qualité de l'alimentation tout en renforçant le pouvoir d'agir des publics. De tels projets gagneraient à être capitalisés et partagés au niveau régional ; ils requièrent également des ressources, tant sur le plan humain que financier, que les seuls acteurs associatifs ne sont pas toujours aujourd'hui en mesure de fournir.

6. Synthèse du plan d'action régional

Le plan d'action formulé ci-dessous fait la synthèse des orientations et propositions travaillées lors des groupes de travail départementaux initiés dans le cadre de l'étude régionale².

Au-delà de ces axes de travail, les enquêtes et les temps de concertation réalisés dans le cadre de l'étude ont souligné **deux enjeux transversaux**, devant faire l'objet d'un travail inter-partenarial dédié au cours des années à venir :

- **Consolider la connaissance des publics** exposés à la précarité alimentaire et des bénéficiaires de l'aide alimentaire, mais également du fonctionnement des structures, tant sur le plan statistique (nombres, profils, volumes de denrées, financements des structures...) que qualitatif, en agrégeant les différentes sources de données institutionnelles et associatives ;
- **Diffuser et capitaliser les initiatives locales et les « bonnes pratiques »** qui émergent sur les territoires, et dont le partage et la connaissance pourraient bénéficier à l'ensemble des acteurs, publics comme associatifs.

Niveau 1 - Comblen un besoin alimentaire de première nécessité, répondre à une « urgence » vitale	
Objectif 1.1- Améliorer le repérage des publics en précarité alimentaire et lutter contre le non-recours	➤ S'appuyer sur les acteurs qui interviennent à domicile ou en proximité pour repérer les publics en insécurité alimentaire (services d'aide à domicile, associations et services sociaux) ➤ Sensibiliser les travailleurs sociaux et les acteurs du champ social au sens large sur les facteurs d'alerte de l'insécurité alimentaire afin de favoriser une action de prévention précoce (ruptures de droits ou attente d'ouverture de droits, changement de situation entraînant une perte de ressources ou une augmentation des charges...)
Objectif 1.2 - Mieux informer et orienter les publics	➤ Élaborer et diffuser aux acteurs institutionnels et associatifs des outils pour leur permettre d'informer et d'orienter plus facilement les publics (supports numériques type « Soliguide », flyer commun sur l'offre disponible...) ➤ Organiser des temps de rencontre entre services sociaux et associations d'aide alimentaire pour améliorer l'interconnaissance et rendre les orientations plus efficaces
Objectif 1.3 – Rendre l'aide alimentaire plus accessible	➤ Soutenir, notamment sur l'aspect financier, le déploiement de dispositifs d'aide alimentaire itinérants et des livraisons à domicile en milieu rural ➤ Mettre en place et améliorer la connaissance des solutions de mobilité en lien avec les collectivités territoriales (ex. transport social, aide au permis, garage solidaire, etc.)

² A noter : Un autre document spécifiquement consacré à la présentation du Plan d'action régional présente également, pour chaque objectif, les bonnes pratiques locales repérées lors des GT départementaux.

	➤ Développer les partenariats avec les établissements de formation et universités pour toucher le public jeune et proposer une aide alimentaire conforme à leurs contraintes et besoins (horaires, mode de délivrance,...) ➤ Adapter les horaires d'ouverture des structures d'aide alimentaire aux contraintes de certains publics (travailleurs, étudiants...)
--	---

Niveau 2 - Favoriser, pour les ménages aidés, une alimentation diversifiée et de qualité

Objectif 2.1 – Diversifier et accroître l'offre de produits frais, de préférence en circuits courts	➤ Développer les plateformes d'achats groupés entre acteurs de l'aide alimentaire pour obtenir des denrées de qualité en plus grande quantité ➤ Renforcer les liens entre les acteurs de l'aide alimentaire et les acteurs de la filière agricole, notamment par le biais des Projets Alimentaires de Territoire, et travailler à la viabilité économique des projets d'achats en circuits courts ➤ Travailler sur un cadre engageant les GMS sur des critères de qualité concernant les produits obtenus dans le cadre des ramasses (convention, charte...) ➤ Accompagner les acteurs de l'aide alimentaire dans la mutualisation des ramasses auprès des GMS, et dans les échanges de denrées entre structures
Objectif 2.2 – Adapter les produits proposés aux besoins des publics, à leurs goûts et habitudes alimentaires	➤ Recenser les attentes des bénéficiaires pour mieux orienter les achats (enquêtes de satisfaction...) ➤ Renforcer les possibilités de choix des bénéficiaires lors des distributions ➤ Développer l'offre de produits d'hygiène et de produits d'entretiens (Agence du Don en Nature...)

Niveau 3. Accompagner la restauration de l'autonomie alimentaire ou la sortie de l'aide alimentaire	
Objectif 3.1 - Améliorer les conditions d'accueil, d'écoute et d'orientation au sein des structures	➤ Favoriser l'accès des bénévoles aux formations sur l'écoute, la posture, la gestion des conflits et l'orientation des publics ➤ Soutenir l'aménagement ou la mise à disposition de locaux adaptés, comprenant des espaces de convivialité et de confidentialité
Objectif 3.2 – Favoriser le passage du statut de « bénéficiaire de l'aide » à celui d'acteur de son alimentation	➤ Permettre aux personnes accueillies qui le souhaitent d'être bénévoles : capitaliser les expériences existantes pour définir les conditions de réussite et valoriser les effets de la participation des personnes ➤ Soutenir les projets valorisant la posture de « consommateur-acteur » (initiatives de type groupements d'achats ou « paniers solidaires » participatifs) ➤ Accompagner le développement des tiers lieux alimentaires sur l'ensemble du territoire régional
Objectif 3.3 – Conforter le rôle des structures dans l'insertion des publics	➤ Développer les projets d'insertion par l'activité économique autour de l'aide alimentaire et, de manière plus générale, de l'alimentation (maraîchage, transformation des produits, activités de transports et logistique, etc.) ➤ Renforcer le partenariat entre associations et structures d'accompagnement (missions locales, services sociaux, acteurs de la santé...) par le biais de permanences ou d'interventions ponctuelles au sein des structures d'aide alimentaire.